

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°015/2017-8.3 VOIRIE

Envoyé en préfecture le 06/03/2017

Affiché le

DE LA COMMUNE DE SAINT LAURENT DES ARBRES DEL0152017-DE



DEPARTEMENT

GARD

Séance du 21 FEVRIER 2017

L'an DEUX MILLE DIX-SEPT

et le VINGT ET UN FEVRIER

à : 19 H 00

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Philippe GAMARD, Maire**

**Présents** : Pascale PAULIN ; Sophie FLORET ; Farid DJOUABI ; Sébastien QUEYRANNE ; Sadia MAKCHOUCHE (adjoints) ; Georges-Frédéric MANDEL ; Geneviève PUGET ; Dominique COMTE ; Andrée CORAILLER ; Gérard VIVIEN ; Houria MECHREF ; Marie-Josèphe STOLBOWSKY ; Patrick JERMIDI ; Morgan AURILIO ; Vincent SALVADOR.

**Procurations** : Jean-Pierre ALENGRIN à Sadia MAKCHOUCHE ; Carmen MARTI à Geneviève PUGET ; Martine CŒUR à Philippe GAMARD ; Michel ANASTASY à Vincent SALVADOR ; Véronique JANIN à Marie-Josèphe STOLBOWSKY ;

**Absents** : Smaïl MECHEREF ; Houria RAHALI

Patrick JERMIDI a été désigné secrétaire de séance

Objet de la Délibération

**DENOMINATION DE VOIES – ZAC DE TESAN**

M. Farid DJOUABI 3<sup>ème</sup> adjoint, expose au Conseil Municipal que des voies de la commune n'ont pas encore de dénomination et notamment dans la ZAC « TESAN SUD ».

Il présente au Conseil Municipal le plan de la commune et indique les voies concernées.

- ❖ Début au giratoire de la ZAC de Tésan Sud à l'aire de retournement n°1 Phase 2 « **Rue des entrepreneurs** »
- ❖ Impasse partant de la rue des entrepreneurs desservant les parcelles 2403, 2404, et 2397 « **Impasse Eric JAULMES** »
- ❖ De la rue des entrepreneurs jusqu'à la rue des Mourvèdres : « **Rue Jean TIROLE** »
- ❖ Rue partant de la rue Jean TIROLE jusqu'à l'aire de retournement n°2 Phase 2 « **Rue Maryse BASTIE** »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et après un vote à main levée avec vingt et une voix pour, aucune voix contre et aucune abstention, à l'unanimité,

**APPROUVE** les dénominations proposées.

Le plan de la commune indiquant ces nouvelles dénominations est joint à la présente délibération.

Fait et délibéré à St Laurent des Arbres, le 21 février 2017.

Le Maire

Philippe GAMARD



## NOMBRE DE MEMBRES

Affiliés au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

## DATE DE LA CONVOCATION

17 FEVRIER 2017

Date d'affichage

17 FEVRIER 2017

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture

06 MARS 2017

et publication

06 MARS 2017

ou notification

du